
CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 Février 2014

COMPTE RENDU

Le 21 février 2014, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à la base nautique en raison des travaux en cours à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire et de Monsieur François de **GOESBRIAND** pour les lots des comptes administratifs, suivant convocation du 14 février 2014.

Date d'affichage de la convocation : 14 février 2014

Date d'affichage du compte-rendu : 26 février 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 20

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Anne **HECQUET**, Léonie **SIBIRIL**, Serge **LE BIAN**, Sandrine **JACQ**, Joël **KORN**, Bertrand **L'HOUR**, Olivier **BAILLOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Roselyne **LAMIDEY**, Jean-Marie **GUIRRIEC**.

Avaient donné procuration : Hervé **COMBOT** à Jean-Guy **GUÉGUEN**, Marie-Paule **BEYOU** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Gaëlle **RUWET** à Serge **LE BIAN**, Philippe **MENGIN** à Anne **HECQUET**.

Absent excusé : Bernard **QUÉMÉNEUR**.

Absents : Simon **VART**, Caroline **D'ESTAINTOT**.

Secrétaire de séance : Isabelle **d'ARBOUSSIER**

Assistait également : Annie **SALIOU DUBUIS** DGS, Michel **PENN** Services Techniques, Laurence **CLEACH** service Finances

Le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2014 est adopté à l'unanimité. Joël KORN absent ne prend pas part au vote. François de GOESBRIAND précise que le montant des subventions allouées est inférieur au montant de l'enveloppe globale de subventions pour permettre des ajustements en cours d'année.

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2013 :

Mr François de GOESBRIAND préside la séance.

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2013, examiné en commission des finances les 28 janvier et 11 février 2014 arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 311 284,84 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 253 749,79 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **942 464,95 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **3 460 715,08 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 627 908,34 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **832 806.74 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **458 193,26 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **400 000,00 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2013
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 942 464,95 pour :
 - **891 000,00 €** au financement de la section d'investissement
 - **51 464,95 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

2. Vote du Budget Primitif Principal 2014 :

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2014, examiné en commission des finances les 28 janvier et 11 février 2014 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 100 000,00 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **3 620 000,00 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2014.

3. Vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets annexes :

3.1. Compte Administratif 2013 Budget Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2013 du budget assainissement arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **246 820,01 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **261 858,56 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **15 038,55 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **198 623,56 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **251 280,25 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **52 656,69 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2013
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **15 038,55 €** en report à nouveau en section de fonctionnement.
- approuver le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

3.2. Compte Administratif 2013 Budget Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2013 du budget eau arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **141 119,18 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **173 923,83 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **32 804,65 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **293 620,52 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **287 628,66 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **5 991,86 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2013
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **32 804,65 €** pour :
 - **30 000,00 €** au financement de la section d'investissement
 - **2 804,65 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

3.3. Compte Administratif 2013 Budget Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2013 du budget zone de Kerinec arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **88 486,47 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **88 486,47 €**
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **176 972,94 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **88 486,47 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **88 486,47 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2013
- Approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal

3.4. Compte Administratif 2013 Budget Ateliers-Relais :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2013 du budget Ateliers relais arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **35,30 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **37,16 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **1,86 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 526,09 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **23 509,62 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **20 983,53 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2013
- donne son accord pour clôturer ce budget en 2014

3.5. Compte Administratif 2013 Budget Habitat 29 Parc Coz :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2013 du budget Habitat 29 arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **56 242,46 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **175 305,83 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **119 063,37 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2013
- Approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

4. Vote des budgets primitifs annexes 2014 :

4.1. Budget Primitif 2014 Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2014 du budget assainissement arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **260 000.00 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **563 000.00 €**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif assainissement 2014.

4.2. Budget Primitif 2014 Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2014 du budget eau arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **158 600.00 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **231 000.00 €**

Le programme d'investissement 2014 arrêté à **150 500 € TTC** concerne la rue de Tourville et la route de Pen a Lann entre la rue du Grand Large et l'allée du Cosmeur.

Monsieur le Maire souligne l'importance des travaux réalisés dans le cadre du plan pluriannuel qui ont permis d'améliorer très nettement la qualité du service. Les problèmes d'eau rouillée liés au vieillissement du réseau dans certains secteurs sont désormais réglés.

Concernant le prix de l'eau, Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'affermages arrivent à échéance fin 2015. Le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2016 sera en baisse car le stock de prêts que devait supporter l'actuel contrat d'affermage sera soldé. Monsieur Le Maire rappelle qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à IRH pour établir les diagnostics et les bilans des contrats actuels et pour préparer le cahier des charges des futurs contrats eau et assainissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif eau 2014.

4.3. Budget Primitif 2014 Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2014 du budget zone de Kerinec arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **130 486.47 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **204 972.94 €**

Les crédits ouverts permettront d'engager les travaux de viabilité si un ou plusieurs professionnels souhaitent acquérir un terrain dans la zone.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif zone de Kerinec 2014.

4.4. Budget Primitif 2014 Habitat 29 Parc Coz :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2014 du budget Habitat 29 Parc Coz arrêté ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **190 000,00 €**

Monsieur le Maire précise que les tranches 1 et 2 seront terminées en 2014.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif Habitat 29 Parc Coz 2014.

4.5. Budget Primitif 2014 Aménagement et Gestion des zones de mouillages :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2014 du budget aménagement et gestion des zones de mouillages arrêté ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **31 000,00 €**

En section d'investissement le budget s'équilibre à **275 000,00 €**

Concernant le régime de TVA, Monsieur le Maire indique que ce budget sera soumis au régime réel de la TVA, ainsi la facture pour l'utilisateur sera présentée en 2 lignes :

- L'une concernant le tarif du corps qui sera assujettie à la TVA
- L'autre concernant la refacturation de la redevance reversée à l'Etat qui ne sera pas assujettie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif gestion des zones de mouillages 2014.

5. Clôture du budget des ateliers relais :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de clôturer le budget annexe ateliers relais
- Autorise l'ouverture des crédits pour transférer au budget Principal :
 - le résultat d'investissement : **20 983,53 €**
 - Le résultat de fonctionnement : **1,86 €**

6. Fiscalité 2014 – Vote des taux :

Sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2013 en 2014. Les bases n'ayant pas été notifiées, elles ont été estimées sur la base d'une évolution de 3%. Le produit attendu est de 2 421 320 €.

Bases 2014 estimées		Taux 2014	Produits 2014
Taxe d'Habitation	9 919 287	13.11%	1 300 419 €
Foncier bâti	6 268 072	17.25%	1 081 242 €
Foncier non bâti	108 299	36.62%	39 659 €
Total			2 421 320 €

7. Renouvellement de la ligne de Trésorerie :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Chaque année, la commune souscrit une ligne de trésorerie, afin de faire face aux besoins de trésorerie du budget général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :
 - Montant : 700 000 €
 - Durée : 1 an
 - A compter du : 18 avril 2014
 - Taux variable : Euribor 1 semaine au 19 février 2014 : 0.191% (au lieu de 0.078 % en mars 2013) + marge 1.95 % (au lieu de 2.10 % en mars 2013)
 - Commission d'engagement : 0.20% du montant de l'autorisation (au lieu de 0.30 % en 2013)
 - Commission de non utilisation : 0.40%
 - Frais de dossier : néant
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

8. Mise à jour du tableau des effectifs

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit, afin d'ajuster les temps de travail de l'agent de la médiathèque de 80 à 100 % au 1^{er} septembre.

TITULAIRES	Postes ouverts et pourvus au 01/01/2014	Postes ouverts et pourvus au 01/09/2014
Attaché principal directeur des services	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	3,7	3,7
Adjoint patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	0,8	1

Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	3	3
Gardien de Police	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Agent de Maîtrise principal	1	1
Agent de Maîtrise	3	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	7	7
ASEM principal 2 ^{ème} classe	1	1
TOTAL	36,5	36,7

NON TITULAIRES		
Adjoint technique saisonnier service technique	14	14
Adjoints animation service jeunesse	8	8
ASVP saisonnier	3	3
TOTAL	25	25

9. Modification simplifiée du POS – suppression de l’emplacement réservé

N°10 au POS :

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour engager une modification simplifiée du POS, afin de supprimer l’emplacement réservé n°10 qui figure au POS. Cet emplacement avait été créé pour permettre la création d’un nouveau cimetière. Les études hydrogéologiques s’étaient finalement révélées incompatibles avec cette vocation et le nouveau cimetière a été créé au Jardin Perdu, rue de Kernus.

Cette modification est nécessaire pour permettre au promoteur de la résidence Senior et de la micro crèche de réaliser son projet sur ce terrain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal donne son accord pour engager une modification simplifiée du POS afin de supprimer l’emplacement réservé N°10.

10.Avenant au marché de travaux d’accessibilité de la Mairie :

Monsieur le Maire rappelle que le marché des travaux de modernisation et d’accessibilité de la mairie est d’un montant de 257 949,70 € HT. Il informe que des avenants sont nécessaires car en cours de chantier il s’est révélé utile :

- de refaire les plafonds et les revêtements de sol dans les bureaux du rez-de-chaussée, y compris ceux sur lesquels il n’y avait pas de modification de cloison afin de parfaire l’isolation et d’harmoniser les revêtements.

- de modifier le matériau de la banque d'accueil en remplaçant le stratifié par un placage bois,
- d'équiper les 2 salles de réunion de vidéo projecteurs intégrés et d'écrans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer les avenants d'un montant de 35 000 € au marché de travaux de mise en accessibilité de la Mairie.

11. Signature du marché de travaux de modernisation et de mise en accessibilité de l'école Primaire Les Cormorans :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avis des commissions d'appel d'offres des 24 janvier et 7 février 2014, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de modernisation et de mise en accessibilité de l'école Primaire les Cormorans pour un montant de 390 098,15 €.

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1	Gros œuvre - VRD	MAISON DU BATIMENT	50 000,00 €
Lot 2	Charpente	Dilasser	31 921,10 €
Lot 3	Etanchéité	UDOC	26 562,55 €
Lot 4	Menuiseries extérieures	RAUB	28 212,00 €
Lot 5	Cloisons	LAPOUS	50 441,12 €
Lot 6	Menuiseries intérieures	SPIE BATIGNOLLES	29 473,02 €
Lot 7	Peinture	LAOUENAN	14 009,00 €
Lot 8	Revêtements sols	LAOUENAN	23 724,00 €
Lot 9	Electricité	EIFFAGE ENERGIE	23 900,00 €
Lot 10	Plomberie	MADEC	21 255,36 €
Lot 11	Isolation	MAISON DU BATIMENT	90 600,00 €
Total ...			390 098,15 €

Monsieur le maire rappelle que l'évaluation de l'architecte est de 615 000 € HT.

12. Signature du marché de travaux de remise en état du réseau d'assainissement route de la Grande Grève :

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 23 janvier 2014, le conseil municipal l'a autorisé à lancer une procédure de consultation pour les travaux de remise en état du réseau d'assainissement de la route de la Grande Grève.

Cette détérioration prématurée s'explique par des effets liés aux variations saisonnières de quantités d'effluents dans le réseau. En effet, ce phénomène est constaté dans d'autres communes littorales sur les canalisations de ce type posées dans les années 80.

Les travaux sont à réaliser dans les plus brefs délais, afin d'assurer le bon fonctionnement du service d'assainissement car les incidences sur la qualité de l'eau de mer pourraient être

très dommageables, si l'on considère la présence des parcs et installations ostréicoles situés en contrebas.

Le vieillissement prématuré de ce réseau pose un problème financier car l'amortissement de ces réseaux était prévu sur 60 ans. La question de la qualité du travail réalisé et du matériau utilisé à l'époque se pose. Les travaux démarrent la semaine prochaine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de renouvellement du réseau eaux usées route de la Grande Grève. Suite à la commission d'appel d'offre du 10 février dernier, le marché de travaux est attribué à l'entreprise Eiffage ZI de Keriven 29600 Saint Martin des Champs pour un montant de 225 660 € HT. Le marché relatif au contrôle du réseau est attribué à l'entreprise A3SN rue de la Forge 35360 Montauban de Bretagne pour un montant de 3 345 €.

13. Désignation des représentants de la commune au Conseil des Mouillages :

Le Conseil Municipal est invité à désigner les 4 représentants titulaires et les 4 suppléants au conseil des mouillages, afin qu'il puisse se réunir rapidement dans le cadre des aménagements des zones de mouillages en cours.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, Yolande PAUGAM-VERDES ne souhaitant pas prendre part au vote, le Conseil Municipal désigne les représentants titulaires et suppléants suivants au conseil des mouillages :

Titulaires : Jean-Guy GUÉGUEN, François de GOESBRIAND, Bertrand L'HOUR, Jean-Marie GUIRRIEC

Suppléants : Jacques AUTRET, Olivier BAILLOT, Isabelle d'ARBOUSSIER, Yolande PAUGAM-VERDES

14. Médiathèque : gratuité pour les collégiens :

Sur proposition d'Anne HECQUET et suite à l'avis favorable de la commission culture, cadre de vie réunie le 10 février dernier, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accorde la gratuité de l'abonnement à la médiathèque pour les collégiens scolarisés au collège de Carantec et les collégiens carantécois scolarisés à l'étranger.

15. Participation aux frais de séjour des élèves carantécois pour les voyages scolaires :

Sur proposition de Monsieur Gilles GAUTHIER, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège :

La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours était de 44,40 € en 2013

- cette participation est fixée à 45.30 € pour 2014. (+ 2 %)

La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours était de 68.30 € en 2013

- cette participation est fixée à 69.70 € pour 2014. (+ 2 %)

16.Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantécois :

Sur proposition de Monsieur Gilles GAUHTIER, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 32.45 € (2%).

Cette participation était de 31,80 € pour 2013.

17.Demande de subvention pour les travaux d'effacement de réseaux rue René Cassin et rue de Bir Hakeim :

Monsieur le Maire informe qu'ERDF engage des travaux de renforcement de distribution rue René Cassin et rue de Bir Hakeim. Ces travaux permettent de réaliser l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. La commune doit prendre en charge l'effacement du réseau d'éclairage public pour 16 670 € HT et du réseau France Télécom pour 18 348 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère pour les travaux d'effacement de réseaux rue René Cassin et rue de Bir Hakeim.

18.Demande de subvention à Morlaix Communauté pour des travaux de remise en état des sentiers côtiers suite aux éboulements :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter l'aide financière de Morlaix Communauté pour les travaux de remise en état des sentiers côtiers suite aux éboulements.

19.Demande de subvention pour l'achat de matériel au Jardin des mers

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour l'achat de matériel d'un montant de 3 500 € destiné au jardin des Mers. Ce matériel servira également pour les activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

20. Donation de maquettes à la commune pour le musée Maritime :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de donation à la commune proposé par Mr Pierre QUENTEL domicilié 8 rue de Prat Santec à Locquéolé. Cet acte prévoit la donation de 5 maquettes réalisées par Arthur OLLIVE qui seront exposées au Musée Maritime.

21. Programme d'acquisition et de financement de la flotte 2014

Par une délibération du 7 novembre 2013, le Conseil Municipal avait donné son accord pour financer à hauteur de 15 000 € le programme d'acquisition de la flotte 2014. Le Conseil municipal est informé que le plan de financement définitif est arrêté ainsi qu'il suit :

Acquisitions 2014		Nbre	Tarif/u/HT	Total HT
Kayaks	Sit on top solo	6	502,00	3 012,00
	Sit on top double	6	642,00	3 852,00
	Sit on top triple	1	644,00	644,00
	K mer polyéthylène	4	901,00	3 604,00
Planches à voile	Bic Beach complète	5	1 163,00	5 815,00
Stand up paddle	Naish	4	794,00	3 176,00
Bateau moteur	SECU 390	2	1 430,00	2 860,00
	Moteur HB suzuki 15CV	2	2 750,00	5 500,00
Optimists	OPTIPRATIC	4	1 246,00	4 984,00
			Total...	33 447,00

Plan de financement	
Ventes ...	12 447,00
Conseil Général ...	6 000,00
Commune ...	15 000,00
Total...	33 447,00

22. Tarif Manège :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour les manèges :

- Pour les manèges occupant un espace de moins de 50 m² : un forfait de 10€/jour
- Pour les manèges occupant un espace supérieur à 50 m² : application du tarif droit de place des cirques, (délibération des tarifs 2014 en date du 7 novembre 13) soit 0.49€/m²/jour en 2014.

23. Admission en non-valeur :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal donne son accord pour admettre en non-valeur la somme de 40.80 € dû par 1 commerçant du marché.

24. Acquisition d'un terrain rue Pasteur :

Par un courrier du 18 novembre 2013, Maitre URIEN notaire à Taulé a informé la commune du souhait de Monsieur Jaouen de faire jouer son droit de délaissement pour céder son terrain de 612 m² situé rue Pasteur et cadastré AE 312 au prix de 67 320 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord pour acquérir ce terrain au prix demandé soit 67 320 € augmenté des frais de négociation 3 380.35 € TTC. Ce prix est conforme à l'avis des domaines,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maitre URIEN notaire à Taulé,
- autorise l'ouverture d'un crédit complémentaire au BP 2014 en dépenses d'investissement de 21 000 € à l'article 2111 « acquisition de terrain » et d'un crédit complémentaire de 21 000 € en recettes d'investissement à l'article 1641 Emprunt.

25. Favoriser l'installation d'une maison de soins au centre-ville :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de plusieurs professionnels de santé de créer une maison de soins au centre-ville. L'intérêt d'un tel projet pour la commune est certain, car il permet d'apporter un service fort utile à la population et de faire vivre le centre-ville.

Afin d'appuyer ce projet, des négociations sont en cours dans la recherche d'emplacements favorables à l'implantation de ce type d'activité qui présente un intérêt général.

26. Tempêtes des 1^{er} et 14 février 2014 : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux épisodes de vagues-submersion des 23-24 décembre 2013, 1^{er} - 2 février 2014 et suite à la tempête Ulla du 14 février 2014,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

Affaires diverses :

Malfaçons vestiaire du terrain de football :

En réponse à la question de Monsieur Serge LE BIAN concernant les malfaçons sur le mur du vestiaire du terrain de football, Monsieur le Maire informe que les experts ont conclu que la responsabilité de l'entreprise SEVERE de Roscoff n'était pas engagée car il n'y a pas d'infiltration. Des devis de remise en état sont en cours. L'entreprise SEVERE a fait savoir qu'elle proposait non pas de participer à cette remise en état mais qu'un avoir pourrait être fait sur des travaux à venir. Il est bien entendu que cette proposition n'est pas recevable.

A l'occasion du dernier conseil municipal du mandat, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus avec une pensée particulière pour Bernard QUEMENEUR qui rencontre des difficultés de santé sur cette fin de mandat ainsi que Marie-Paule BEYOU en voie de rétablissement.